



VILLE  
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230411-DEL\_2023\_0066-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 06 avril 2023**

**Délibération n° 28**

Date de la Convocation :  
vendredi 31 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
14/04/2023

**Étaient présents :**

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

**Ont donné procuration :**

Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Catherine CHALAYE, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Absent(e) :**

Monsieur François CHATAING

**Secrétaire de séance** : Roland LONJON

La séance a été levée à : 23H40

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

**Objet** : ZAC du Pensio : avenant n°5 au contrat de concession

Rapporteur : Emmanuelle VIALANEIX

Le Conseil Municipal a créé la ZAC du Pensio conformément aux articles L 311-1 et R 311-2 et 3 du Code de l'Urbanisme par délibération du 13 décembre 2013. Le Conseil Municipal a par ailleurs également décidé, par délibération du 31 janvier 2014, de confier à la SPL du Velay, l'aménagement de ce secteur dans le cadre d'un contrat de concession signé le 21 mars 2014.

Par délibération du 21 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n° 1 au contrat de concession portant sur l'approbation d'un nouveau bilan d'aménagement au vu des évolutions du programme afin de mieux répondre aux besoins des futurs usagers.

Délibération n°28 du jeudi 06 avril 2023

Par délibération du 8 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n°2 au contrat de concession permettant notamment la réalisation à terme d'une ZAC de stationnement publique en contrebas de la ZAC et nécessitant des acquisitions et travaux.

Par délibération du 20 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n°3 au contrat de concession portant sur l'approbation d'un nouveau bilan d'aménagement au vu des évolutions du programme souhaitées par la collectivité afin de mieux répondre aux besoins des futurs usagers.

Par délibération du 8 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n°4 permettant d'actualiser le coût des travaux sur les différents secteurs et en conséquence celui de la participation de la Ville.

Un cinquième avenant doit être conclu pour permettre :

- l'actualisation des dépenses de travaux sur le secteur hors ZAC 2 comprenant la réalisation d'un parking public de 47 places de stationnement (+ 174 560 €),
- la baisse des dépenses sur le secteur Titaud-Lafayette au regard des décomptes globaux définitifs (- 62 556 €),
- l'augmentation du poste de dépenses « Frais Financiers » sur le bilan cumulé de + 21 938 € HT par rapport au dernier CRAC approuvé. Un nouvel emprunt doit être sollicité en 2024 afin de financer les travaux du parking secteur hors ZAC 2 compte tenu du décalage du règlement des subventions ANRU en fin d'opération (solde des subventions réglées après fin des travaux secteur hors ZAC2).
- La prolongation de la concession jusqu'en 2026 (tenant compte de l'année de parfait achèvement après réception du parking).

L'ensemble de ces évolutions a des conséquences sur le bilan financier global et sur les contributions de la collectivité concédante.

Le nouveau bilan financier prévisionnel est le suivant :

Bilan de la concession avenant 5	Dernier bilan approuvé CRAC 2021	Nouveau bilan	Evolution
DÉPENSES HT	7 191 190 €	7 346 770 €	155 580 €
RECETTES HT	7 284 371 €	7 347 927 €	63 556 €
Dont valorisation	1 487 233 €	1 487 233 €	- €
Dont ANRU	1 760 248 €	1 760 248 €	- €
Dont Participation collectivité concédante	3 261 433 €	3 331 433 €	70 000 €
Dont PEP	1 848 565 €	1 848 565 €	- €
Dont participation équilibre hors PEP	603 107 €	603 107 €	- €
Dont hors zac 2	688 275 €	771 230 €	82 955 €
Dont hors ZAC Ronzade	75 695 €	62 740 €	-12 955 €
Dont Titaud	45 791 €	45 791 €	- €
Participation CAPEV PNRQAD	397 038 €	397 038 €	- €
Participation L311-4 IUT	109 778 €	109 778 €	- €
Participation L311-4 Maison de santé	153 498 €	153 498 €	- €

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/03/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 21/03/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le nouveau bilan de l'opération d'aménagement de la ZAC du Pensio tel qu'il ressort de l'avenant n°5 annexé,

Délibération n°28 du jeudi 06 avril 2023

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 au d'aménagement de la ZAC du Pensio joint à la présent

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**Pas de participation au vote : 5**

**Michel CHAPUIS, Jean-François EXBRAYAT, Ginette VINCENT, Roland LONJON, Laurent JOHANNY**

Signé le 6 avril 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 06 avril  
2023